



Cotting Charly, Grandgirard Pierre-André

Impact des pistes et bandes cyclables

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 08.02.24

Transmission au CE : 08.02.24

Dépôt

Le plan sectoriel vélo du Canton de Fribourg implique la création de nombreux aménagements le long des routes cantonales et communales. Afin de réaliser ces aménagements, une augmentation de la largeur de la route est souvent nécessaire. Une partie de ces nouvelles infrastructures est réalisée sur des terres agricoles.

Nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. L'emprise totale du plan vélo sur les surfaces agricoles dans le canton est-elle connue ? Si oui, quelle surface totale est concernée ? Et quelle peut être la largeur des aménagements de mobilité douce ?
2. Comment le canton ou les communes pourraient-ils acquérir ces surfaces et à quel prix sont-elles achetées ? En cas de manque de collaboration du propriétaire, une expropriation est-elle possible ?
3. Des surfaces d'assolement sont-elles concernées ? Si oui, quelle pesée des intérêts est faite entre la nécessité de protéger les terres assolées et la construction des aménagements de mobilité douce ?